



# POLITIQUE REGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

## PC-12 ENJEUX ESG

### PC-12.1 Enjeux ESG : Primordiaux pour la Caisse

Nous accordons une importance particulière à la gestion des enjeux ESG par nos sociétés en portefeuille. L'analyse de ces enjeux fait partie intégrante de notre processus d'investissement et nous avons adopté une politique spécifique en la matière afin d'y énoncer nos objectifs et nos façons de procéder.

Dans cette politique, l'exercice du droit de vote est notamment identifié comme étant un moyen d'action privilégié pour un actionnaire à l'égard des enjeux ESG.

La présente Politique doit donc se lire conjointement à la politique sur l'investissement durable de la Caisse.

### PC-12.2 Enjeux ESG : Divuligation

Nous encourageons les entreprises à adopter des politiques et des mesures d'implantation portant sur les enjeux ESG matériels ou prioritaires à leurs activités. Nous les incitons à rendre disponible ces politiques sur leur site web et à se rapporter aux actionnaires sur une base annuelle quant à la mise en application de celles-ci.

Nous sommes favorables à l'utilisation des normes comptables établies par le *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) afin d'identifier, de gérer et de divulguer adéquatement les enjeux de développement durable susceptibles d'avoir une incidence financière importante.

Nous nous attendons à ce que les sociétés prennent en compte les recommandations de la TCFD qui envisagent la présentation volontaire d'information sur les quatre aspects suivants : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les mesures et les objectifs liés aux changements climatiques.